

**LE TESTAMENT SPIRITUEL, DU MOYEN-ÂGE
À L'ÉPOQUE MODERNE
LEGS, SALUT DE L'ÂME, MIROIR DES VERTUS CHRÉTIENNES**



Textes réunis par Christine Barralis, Corinne Marchal
et Anne Wagner

2013

INTRODUCTION

Christine **BARRALIS**^{*}
Corinne **MARCHAL**^{**}
Anne **WAGNER**^{***}

Les 28 et 29 septembre 2012, s'est réunie à l'université de Lorraine, sur le site de Metz, une table ronde autour du testament spirituel aux époques médiévale et moderne, résultant d'une collaboration entre deux universités du Grand Est, celle de Lorraine et celle de Franche-Comté, et deux laboratoires, le Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire de Nancy-Metz (CRULH, EA 3945) et le Laboratoire des Sciences historiques de Besançon (LSH, EA 2273). Que soient d'abord remerciées ici l'Université de Lorraine et la communauté d'agglomération « Metz Métropole » pour le soutien matériel qu'elles y ont apporté.

L'expression de la spiritualité au moment de la mort, aux époques médiévales et modernes, a pu prendre de multiples formes : des testaments écrits, mais aussi des récits sous des formes diverses – vies de saints, chroniques – des chartes ou des images (au sens médiéval du terme, c'est-à-dire des statues, peintures, objets décorés, etc.) qui rapportent les derniers moments, les dernières paroles et volontés du défunt et transmettent ainsi à la postérité son héritage spirituel. Pour avoir déjà donné lieu à un certain nombre de travaux, la dimension sociologique du testament spirituel, ainsi que l'aspect économique de ses clauses de dévotion ont donc été placés au second plan dans les réflexions de cette table ronde¹, afin de privilégier plutôt le sens

* Université de Lorraine, CRULH, EA 3945, Metz, F-57000.

** Université de Franche Comté, LSH, EA 2273, Besançon, F-25000.

*** Université de Franche Comté, CRULH, EA 3945, Metz, F-57000.

¹ Sur ces aspects, voir notamment les travaux fondés sur l'étude des sources notariales : Jacques CHIFFOLEAU, *La comptabilité de l'au-delà. Les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge*, Rome, EFR (Collection de l'EFR, 47), 1980 ; Marie-Thérèse LORCIN, *Vivre et mourir en Lyonnais à la fin du Moyen Âge*, Paris, CNRS, 1981 ; Louis STOUFF, « Les Provençaux et la mort dans les testaments (XIII^e-XV^e siècles) », in *La mort et l'au-delà en France méridionale (XII^e-XV^e siècle)*, Toulouse, Privat (Cahiers de Fanjeaux, 33), 1998, p. 199-222 ; Marie-Thérèse LORCIN, « D'abord il dit et ordonna... ». *Testaments et société en Lyonnais et Forez à la fin du Moyen Âge*, Lyon, Presses universitaires lyonnaises, 2007, etc. Le bilan d'Olivier Richard concernant l'Allemagne révèle aussi la part importante des études sur les aspects économiques et sociaux : « Les testaments de la fin du Moyen Âge

particulier et l'importance pour les survivants des choix spirituels manifestés au moment du trépas. Depuis la Passion du Christ rapportée par le *Nouveau Testament*, jusqu'aux vies de saints et aux testaments en tant qu'actes juridiques, la Mort est, en effet, un moment privilégié de transmission des valeurs et du message religieux, d'un modèle spirituel. Le parti d'une approche historique sur le long terme a ainsi pour propos de révéler la permanence de ce contenu, mais aussi ses inflexions et ses ruptures, provoquées notamment par les querelles théologiques et doctrinales et par les grandes mutations de l'eschatologie chrétienne. Le choix a été fait de ne pas pousser la réflexion au-delà de l'époque révolutionnaire : celle-ci constitue en effet pour cet objet une rupture radicale, parce que triomphent avec elle une sensibilité nouvelle devant la mort, repliée au for familial, ainsi qu'une déchristianisation désormais incontestable, attestée par le dépouillement du contenu religieux du testament considéré *stricto sensu*.

Si cette réflexion s'inscrit dans l'espace « français », au sens actuel du terme², un regard porté vers les fondements théologiques et juridiques des legs pieux dans la principauté orthodoxe de Valachie aux XVII^e et XVIII^e siècles nous convie à prendre la mesure de la richesse que promettrait aux historiens un tel objet, s'il était contenu dans un cadre européen et développé dans une perspective comparatiste entre Occident et Orient chrétien.

Le présent ouvrage réunit treize communications. Dans une première partie, sont explorés les liens entre les différentes manifestations du testament spirituel, de l'écrit à ses formes visuelles.

dans l'espace germanique », *Bulletin d'information de la Mission Historique Française en Allemagne*, 42, 2006, p. 97-108. En fondant une partie de son enquête (thèse soutenue en 1970 et publiée en 1973) sur un échantillon de près de 2 000 testaments de notables « insinués » au greffe des sénéchaussées provençales au XVIII^e siècle, Michel Vovelle a ouvert la voie à une approche sociale des gestes de piété [*Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1978]. Maints historiens se sont inspirés de ses méthodes pour appréhender la piété d'un groupe social. Elles ont permis par exemple à Calixte Hudemann-Simon de conclure à une similitude de comportements entre l'ancienne et la nouvelle noblesse luxembourgeoise au XVIII^e siècle dans l'expression testamentaire de la piété [*La noblesse luxembourgeoise au XVIII^e siècle*, Paris-Luxembourg, Publications de la Sorbonne-Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal, 1985, p. 404-412] ; Maurice GRESSET, « Testaments et piété à Besançon au dernier siècle de l'Ancien Régime », in *Actes du 99^e Congrès national des Sociétés savantes (Besançon 1974)*, section d'histoire moderne et contemporaine, Paris, BnF, 1976, t. 2, p. 199-213 ; Jean NICOLAS, *La Savoie au XVIII^e siècle : noblesse et bourgeoisie*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2003, p. 487-490 [première édition, Maloigne, 1978].

² La Franche-Comté, où nous convient Nicole Brocard, Corinne Marchal et Laurence Delobette, étant au XV^e siècle une terre d'Empire sous domination des ducs de Bourgogne.

La deuxième partie s'intéresse aux formes de la piété auxquelles celui-ci se rattache, et la troisième partie aux modèles de piété et aux parentés qu'il révèle.

Diversité des supports du testament spirituel

La spiritualité d'un individu dans la pensée de la mort – ou bien celle que son biographe lui attribue – peut s'exprimer aux époques médiévale et moderne dans une grande variété de supports : il en est qui confient sans intermédiaires la sensibilité religieuse de celui qui se sent déjà détaché du monde, entend en témoigner, la transmettre, et/ou prendre les dispositions nécessaires au salut de son âme et à celui de ses proches. C'est le cas du testament solennel des pays de droit coutumier et du testament mystique des pays de droit écrit, apparu au XII^e siècle, quelquefois en partie prolongé et matérialisé, du XIII^e au XVII^e siècle, par une plaque de fondation de pierre, de cuivre ou de laiton³. Toutefois, cet acte tout autant juridique que religieux est avare de ces « beaux testaments » que sont les « testaments spirituels », au sens actuel du terme. De tels épanchements sont davantage laissés à l'autobiographie, dont il n'est pas excessif d'affirmer qu'elle est presque toujours, dans les périodes où se place notre réflexion, une célébration de l'attitude devant la Mort. Encore convient-il au préalable de prendre la précaution, devant tant d'œuvres apocryphes, d'en préciser l'authenticité.

Le testament spirituel est également parole et attitudes guettées et recueillies. Les mots ultimes du croyant sont d'autant plus précieux, dans ces siècles où l'agonie est publique, qu'ils ont à la fois pour fonction de rassurer les vivants et de les inciter à méditer sur leur propre mort. L'importance qu'on leur accorde semble s'accroître à la fin de notre période : Philippe Ariès interprète la laïcisation du testament, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, comme l'expression d'une confiance nouvelle donnée aux proches, à qui sont désormais transmises oralement les volontés spirituelles⁴. Cette parole peut être celle que recueille le notaire en présence de témoins dans le testament nuncupatif des pays de droit écrit et olographe des pays de droit coutumier. La forme si solennelle que revêt cet acte, notamment à la fin du Moyen

³ Un tableau peut également en être le support : Philippe Ariès cite celui de l'église d'Andrézy, près de Pontoise, placé en ce lieu le 24 janvier 1704, à la demande de Claude Le Page, quelques mois avant que son commanditaire ne décède. Celui-ci avait pour but de rappeler une fondation de messe le six de chaque mois ; Philippe ARIÈS, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Seuil, 1975, p. 44.

⁴ *Ibid.*, p. 51 et 135-136.

Âge, accentue encore la valeur des paroles du mourant. Les récits, et notamment ceux de la vie du Christ et des saints se sont aussi prêtés à la transmission d'un enseignement religieux au moment du trépas, qui transparait par exemple dans *Le pèlerinage de Jésus Christ* de Guillaume de Digulleville⁵ :

« Je Jhesus, le filz Marie [...]
 Je fais mon derrain testament
 Ouquel je laisse franchement
 À ceus qui sont au val de pleur
 Et en la terre de labour
 Le don de pais, c'est mon jouel,
 Le plus gracieus et plus bel
 Qui soit en ciel nē en terre
 Ne c'on puist trouver ne querre.
 C'est le jouel duquel jadis
 Je me jouaie en paradis,
 Duquel mon soulas faisoie »

Rien d'étonnant donc à ce que « rares [soient] les *Vies* des XI^e-XII^e siècles qui ne [fassent] pas allusion à l'ultime sermon du saint, où il résume son enseignement, suivant en cela une tradition antique, visible déjà dans les premières hagiographies latines », comme le soulignait naguère Pierre-André Sigal⁶, dont l'analyse peut être étendue aux siècles postérieurs, la tendance se renforçant même à partir du XIV^e siècle, où l'on voit les récits de la mort prendre davantage d'ampleur dans les vies de saints et les procès de canonisation, en lien avec l'idée que tout le sens d'une vie peut être remis en question au dernier instant⁷. Quel sens donner alors à la mort silencieuse, à la mort solitaire de Romuald, à la mort d'Odilon s'effaçant derrière la liturgie ?

Le message chrétien conçu dans la pensée de la mort se rencontre encore dans ces testaments spirituels d'un père ou d'une mère

⁵ GUILLAUME DE DIGULLEVILLE, *Pèlerinage de la vie humaine*, c. 1330-1331, 2467, 2471 ; cf. *Regards croisés sur le Pèlerinage de l'âme de Guillaume de Digulleville. Actes du colloque tenu à l'Université Paris Descartes et l'Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense les 29 et 30 mars 2012*, dir. Marie BASSANO, Esther DEHOUX et Catherine VINCENT, Turnhout, Brepols, 2013 (sous presse).

⁶ Pierre-André SIGAL, « La mort des saints dans les Vies et les procès de canonisation du Midi de la France (XI^e-XIV^e siècle) », in *La mort et l'au-delà en France méridionale...*, op. cit., p. 26. Sur le sujet, voir aussi Patrick HENRIET, « Les paroles de la mort dans l'hagiographie monastique des XI^e et XII^e siècles », in *Moines et moniales face à la mort. Histoire médiévale et archéologie*, 6, 1993, p. 75-85 et Jean HEUCLIN, « La mort de l'abbé, un modèle de vie chrétienne », *ibid.*, p. 31-44.

⁷ André VAUCHEZ, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge*, Rome, EFR (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 241), 1981, p. 598-599 et SIGAL, « La mort des saints... », art. cit., p. 28.

à ses enfants, qui forment presque un genre à part entière à l'époque moderne, aux visées pédagogiques et morales, destinés à l'enseignement d'un « art de vivre » chrétien préparant la « bonne mort » et le salut, parfois placés au service de l'apologétique catholique ou protestante⁸. Leur modèle fut sans doute celui, édité en 1563, d'un marchand d'origine piémontaise immigré aux Pays-Bas, Ludovico Porchini, dit Lowijs Porquin, dont Myriam Greilsammer a révélé l'importance comme manuel d'éducation durant le XVII^e siècle et même au-delà, dans les écoles élémentaires catholiques des Pays-Bas méridionaux, mais aussi dans celles des réformés des Provinces-Unies⁹. Le message spirituel du défunt peut également se transmettre par les tombeaux en vers, de structure proche de celle des épitaphes romaines, ou par l'oraison funèbre, qui se détache dans la seconde moitié du XVI^e siècle des codes hérités de l'Antiquité et cède progressivement le terrain aux préoccupations eschatologiques chrétiennes. Il se révèle parfois dans des écrits destinés avant tout à informer d'un décès, tels que ces lettres circulaires de religieux ; apparues au XVII^e siècle, les gazettes, à leur tour, ont pu rendre compte des volontés spirituelles de personnages reconnus.

Ce contenu est quelquefois donné par les images – au sens médiéval du terme – qui rapportent les derniers moments, les dernières paroles et volontés du défunt à la postérité, et peut ainsi s'inscrire dans la pierre d'un monument.

Or, si les sources sur notre sujet sont multiples, elles ont été diversement exploitées selon les époques. Les historiens allemands, par exemple, se sont particulièrement intéressés aux sources iconographiques¹⁰, tandis qu'ils ont négligé jusqu'à présent l'apport

⁸ Parmi les ouvrages les plus célèbres, citons *The Mother's Legacy to her Unborn Child* qui fut publié en 1624, deux ans après la mort en couches de son auteure, Elizabeth Brooke Jocelin. Une traduction du livre en français parut quatre ans plus tard, sous le titre *Le testament d'une mère à son enfant à naître, escrit par une dame angloise nommée Elizabeth Iocelyn, femme d'un chevalier [...]*, Sedan, Jean Jannon, 1628 ; Philippe FORTIN DE LA HUGUETTE [1585-1668], *Testament, ou Conseils fideles d'un bon père à ses enfans, où sont contenus plusieurs raisonnemens chrestiens, moraux et politiques*, Paris, Vitry, 1648. L'ouvrage rencontra un grand succès et fut souvent réédité (Leide, Jean Sambix, 1653 ; Paris, Nicolas le Gras, 1698) ; [Chevalier LASNE D'AIGUEBELLES], *Testament Spirituel, ou Derniers Adieux d'un Père mourant à ses Enfans*, Marseille, Jean Mossy, 1776 (rééd. 1776).

⁹ Myriam GREILSAMMER, « Les origines ambiguës d'un manuel d'éducation de la Contre-Réforme dans les Pays-Bas », in *Les deux réformes chrétiennes : Propagation et diffusion*, dir. Ilana ZINGUER et Myriam YARDENI, Leiden-Boston, Brill, 2004, p. 369-404.

¹⁰ *Memento mori. Der Tod als Thema der Kunst vom Mittelalter bis zur Gegenwart. Ausstellung im Hessischen Landesmuseum Darmstadt vom 20. 9. 1984 bis 28. 10. 1984*, Darmstadt, Hessischen Landesmuseum, 1984.

spirituel des *Leichenpredigt*, les sermons funèbres publiés en pays luthérien, qui constituent une documentation sérielle considérable (près de 250 000 ont été recensés) mais qui ont été analysés surtout selon des problématiques d'histoire sociale et de généalogie¹¹. C'est pourquoi nous souhaiterions proposer une réévaluation de l'apport de la documentation sur le long terme, afin de confronter les perspectives des médiévistes et des modernistes, des spécialistes des testaments *stricto sensu* et de ceux qui utilisent d'autres types de sources, notamment iconographiques.

Testaments juridiques et legs spirituel

Si la transmission de l'héritage spirituel peut passer par de multiples formes, les testaments entendus *stricto sensu* devinrent dans la décennie 1970 une source privilégiée de la Nouvelle Histoire, au moment où ses représentants se livraient à l'exploration des mentalités religieuses. La voie fut ouverte à la fin des années 1970 par Michel Vovelle, Pierre Chaunu et Jacques Chiffolleau avec l'étude des legs testamentaires dans une optique spirituelle et la révélation pour le Moyen Âge d'une véritable « comptabilité de l'au-delà¹² ». Elle a inspiré de nombreux travaux d'histoire régionale¹³.

La banalisation et l'inflation des testaments les prédisposait à être exploitée par les tenants de l'histoire quantitative et sérielle. Appliquée au contenu religieux des testaments, cette méthode, dont on a su prudemment souligner les limites¹⁴, a essentiellement révélé une forte mutabilité des clauses de dévotion, traduisant la transformation de la sensibilité religieuse sous l'effet de facteurs extérieurs¹⁵. Ces études

¹¹ Jean-Luc LE CAM, « L'historiographie de la mort en Allemagne et son paysage institutionnel », *Bulletin d'information de la Mission historique française en Allemagne*, 41, 2005, p. 174-175.

¹² Expression tirée de CHIFFOLEAU, *La comptabilité de l'au-delà...*, *op. cit.* Voir également Michel VOVELLE, *Piété baroque...*, *op. cit.*, et Pierre CHAUNU.

¹³ Citons par exemple Marie-Thérèse LORCIN, *Vivre et mourir...*, *op. cit.* ; Véronique PASCHE, « Pour le salut de mon âme ». *Les Lausannois face à la mort, XIV^e siècle*, Lausanne, Université de Lausanne, 1989 ; Marie-Claude MARANDET, *Le souci de l'au-delà : la pratique testamentaire dans la région toulousaine 1300-1450*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 1998.

¹⁴ Comme beaucoup d'autres, Jean-Paul Poisson a mis en garde contre le danger de ne pas mesurer l'influence de la sensibilité religieuse notariale dans le testament [*Notaires et société. Travaux d'histoire et de sociologie notariales*, Paris, Economica, Institut international d'histoire du notariat, 1985], tandis que l'on a souligné la faible représentativité de cette source qui condamne au silence les plus pauvres.

¹⁵ Cette méthode a également inspiré de belles études à l'étranger, parmi lesquelles Marie-Aimée CLICHE, *Les pratiques de dévotion en Nouvelle-France. Comportements*

ont ainsi souligné l'évolution des dévotions, avec notamment l'attrait de la spiritualité mendicante à partir du XIII^e siècle, la diffusion du culte de la Vierge à la fin du Moyen Âge, ou l'importance du cadre de la confrérie dans la pratique religieuse des laïcs au XIV^e siècle. La méthode sérielle a également permis de mettre en exergue le recentrage christologique du discours testamentaire au XVII^e siècle. La richesse de ces clauses, dans le modèle du testament « baroque » ou « pieux » qui s'impose à la fin du XVII^e siècle et au début du suivant, a été expliquée par l'imprégnation du testateur à la pastorale post-tridentine. À l'opposé, la désacralisation du discours, observée en Blésois et en Vendômois dans la seconde moitié du XVI^e siècle, a pu être interprétée par l'influence réformée, tandis que la raréfaction des clauses au XVII^e siècle, ainsi que de 1710 à 1740 dans les formules testamentaires provençales, a été mise au compte du jansénisme. S'agissant de l'appauvrissement plus radical unanimement constaté dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, avec ses nuances multiples selon l'espace, les catégories sociales, la taille des agglomérations étudiées, Michel Vovelle y a vu l'expression d'une déchristianisation, tandis qu'on a préféré, plus récemment, l'interpréter par la substitution d'une pratique religieuse communautaire à une piété plus individualisée et intériorisée¹⁶. Appliquée aux espaces mêlés sur le plan confessionnel, la méthode quantitative a mis en évidence deux formes de piété testamentaire, l'une catholique, l'autre protestante, la première se révélant plus christocentrique dans le testament alsacien du XVIII^e siècle¹⁷. Le rôle de cet acte juridique dans l'affirmation d'une identité confessionnelle, sa confessionnalisation, ont par ailleurs été démontrés, notamment dans les terres de cohabitation des « frères séparés¹⁸ ».

populaires et encadrement ecclésial dans le gouvernement de Québec, Québec, Presses de l'université Laval, 1988, p. 248-313.

¹⁶ Marc BOUYSSOU, *Réforme catholique et déchristianisation dans le sud du diocèse de Chartres. XVI^e-XVIII^e siècles*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1998. Gaël RIDEAU, *De la religion de tous à la religion de chacun. Croire et pratiquer à Orléans au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2009 ; *ID.*, « Pratiques testamentaires à Orléans, 1667-1787 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 57-4, 2010, p. 97-123.

¹⁷ Bernard VOGLER, « Le testament alsacien au XVIII^e siècle : un programme de recherche en cours », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 26-3, 1979, p. 439-447 ; *Les testaments strasbourgeois au XVIII^e siècle*, dir. Bernard VOGLER, Strasbourg, Publications de la Société savante d'Alsace et des régions de l'Est (Recherches et documents, 26), 1978.

¹⁸ « Testaments et contrats de mariage : des sources essentielles dans l'appréhension d'une identité religieuse. Les exemples des Baux et de Lourmarin de 1598 à 1629 », *Rives méditerranéennes, jeunes chercheurs 1998* [<http://rives.revues.org/108>] ; Gabriel AUDISIO, « Il sentimento religioso dei Valdesi delle Provenza attraverso gli atti notarili, 1460-1520 », *Quaderni Storici*, 41, 1979, p. 450-469. Valérie LECLERC

Cependant ces travaux, limités à quelques régions, n'ont pas encore épuisé le sujet, car le poids des dévotions locales et la diversité des évolutions régionales sur le plan religieux, sous l'effet conjoint des incitations princières, des personnalités cléricales, de l'histoire et des traditions particulières, ne peuvent laisser présupposer une uniformité des pratiques et des croyances à l'échelle de l'Occident chrétien. La thèse de Marie-Claude Marandet sur le Toulousain des XIV^e-XV^e siècles a ainsi bien montré les différences entre les pratiques locales du sud-ouest de la France et celles du Lyonnais, mises en lumière par Marie-Thérèse Lorcin, avec une moindre restriction au cadre paroissial en Toulousain, de même qu'elle a souligné les différences par rapport au Comtat Venaissin, avec l'introduction plus faible et tardive de la piété « flamboyante » et du macabre, à propos duquel elle souligne que Jacques Chiffolleau s'est en fait « trouvé devant un cas exceptionnel, qu'il faut restreindre à son cadre régional¹⁹ ».

La question de formes spécifiques de la piété révélées par les testaments spirituels mérite donc d'être posée. D'autant que la forme même du testament juridique, contrainte par les formulaires notariaux, peut masquer l'expression des spécificités individuelles et familiales. La piété des ruraux reste elle aussi encore méconnue. De même qu'est trop peu explorée également la place du clergé régulier dans la médiation cléricale pour le salut du testateur.

Les donations *pro remedio anime* constituent un autre élément important de ces testaments. Les justifications doctrinales données à ces pratiques ont fait l'objet de nombreuses études : Dominique Iogna-Prat²⁰ et Eliana Magnani²¹, entre autres, ont montré que le don *pro*

LAFAGE, *Montpellier au temps des troubles de Religion. Pratiques testamentaires et confessionnalisation (1554-1622)*, Paris, Honoré Champion (Vie des huguenots, 52), 2010.

¹⁹ MARANDET, *Le souci de l'au-delà...*, op. cit., t. II, p. 558 ; LORCIN, *Vivre et mourir...*, op. cit. ; CHIFFOLEAU, *La comptabilité...*, op. cit.

²⁰ Dominique IOGNA-PRAT, *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam (1000-1150)*, Paris, Aubier (Collection historique) 1998, p. 211-217.

²¹ Eliana MAGNANI, « Transforming things and persons. The gift pro anima in the XIth and XIIth century », in *Negotiating the Gift*, éd. Gadi ALGAZI, Valentin GROEBNER et Bernhard JUSSEN, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 188), 2003, p. 269-284 ; *Ead.*, « Du don aux églises au don pour le salut de l'âme en Occident (IV^e-XI^e siècle) : le paradigme eucharistique », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre*, hors série n° 2, 2008, publication en ligne <http://cem.revues.org/index9932.html>, rééd. in *Pratiques de l'eucharistie dans les Églises d'Orient et d'Occident (Antiquité et Moyen Âge)*, t. II – *Les réceptions*, dir. Nicole BÉRIOU, Béatrice CASEAU et Dominique RIGAUX, Paris

anima est rédempteur. Car le Siracide (3, 30), rappelle que l'aumône efface les péchés, comme l'eau éteint le feu, et Luc 11, 41, promet tout à celui qui fait l'aumône. La donation *pro anima* repose ainsi sur l'idée que Dieu a donné aux hommes la possibilité d'obtenir des biens célestes grâce aux biens terrestres, de construire des choses éternelles avec des biens passagers, de se constituer un trésor dans le Ciel. Elle renvoie aussi au devoir de charité de tout chrétien, la manifestation de la *caritas* – l'amour spirituel – qui fait du pauvre le véhicule du salut du riche. Cependant, d'ordinaire, les dons sont insuffisants pour conduire l'âme au paradis, d'où l'importance des prières des vivants et des aumônes souvent associées à sa commémoration. Une pratique renforcée par l'essor de la croyance dans le Purgatoire²², à partir du XIII^e siècle, qui participe d'une transformation globale de la piété, liée au passage de la première à la seconde eschatologie chrétienne, de la théologie du Jugement dernier à celle d'un jugement individuel devant suivre immédiatement la mort. Car, même s'il n'y a pas de faute irrémédiable lorsque le pécheur se repend sincèrement, la confession ne peut jamais être parfaite et il faut faire satisfaction au purgatoire. La part des œuvres et de la grâce de Dieu dans l'accès au salut est discutée parmi les théologiens et ces débats se retrouvent dans les discours (sermons et récits) destinés au plus grand nombre. Les *artes moriendi* montrent ainsi l'importance de la responsabilité individuelle et soulèvent la question des vertus que doit manifester le chrétien pour atteindre le salut²³. Or celles-ci méritent d'être réexaminées dans les testaments et les récits des derniers instants, non pas seulement dans leur dimension théologique et spirituelle, comme elles l'ont souvent été jusqu'à présent – si l'on excepte le cas particulier des vertus princières²⁴ –, mais en élargissant à l'ensemble du corps social les questionnements soulevés à propos des Grands, en s'interrogeant sur « l'imbrication des motifs religieux et politiques ou sociaux²⁵ » que sous-tendent tant les legs

Institut d'Études Augustiniennes (Collection des Études Augustiniennes. Série Moyen Âge et Temps Modernes, 46), 2009, p. 1021-1042.

²² Sur le sujet, voir Jacques LE GOFF, *La Naissance du Purgatoire*, Paris, Gallimard, 1981 ; Michelle FOURNIÉ, *Le Ciel peut-il attendre ? Le culte du Purgatoire dans le Midi de la France (v. 1320-v. 1520)*, Paris, Le Cerf, 1997.

²³ Pour une bibliographie sur le sujet, voir Michel LAUWERS, « Ars Moriendi », in *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, dir. André VAUCHEZ, Paris, Le Cerf, 1997, p. 127. Voir également Austra REINIS, *Reforming the Art of Dying : The Ars Moriendi in the German Reformation (1519-1528)*, Aldershot, Ashgate, 2006.

²⁴ Voir Murielle GAUDE-FERRAGU, *D'or et de cendres : la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2005.

²⁵ L'expression est empruntée à Olivier Richard, « Les testaments de la fin du Moyen Âge dans l'espace germanique », *Bulletin d'information de la Mission Historique*

matériels que l'affirmation de ces vertus chez le mourant. Une imbrication que la recherche actuelle sur les testaments médiévaux a souvent négligé, en séparant trop strictement l'étude des « clauses pieuses » de celle des « legs profanes ».

Modèles et inspirations

Relier entre eux les différents supports d'expression du testament spirituel invite à réfléchir à la perception, à la réception et aux modes de restitution des confidences de l'âme chez celui qui les recueille. Cela convie aussi à s'interroger sur une instrumentalisation du testament spirituel que semblent mieux réceptionner certains genres. Jacques Hennequin livre ainsi la clé du succès des oraisons funèbres des souverains français dans la première modernité. Car, si *Le Catalogue de l'histoire de France* n'en mentionne que trois pour François I^{er}, il en cite 45 pour Louis XIII : « Elles amorcent une réflexion sur les vertus chrétiennes du prince dévot et sur la bonne mort dont les leçons sont plus immédiatement applicables aux auditeurs²⁶ ». Il faut donc porter une attention particulière aux testaments multiples, ou bien à ceux qui, provenant d'un même auteur, empruntent différents supports d'expression, pour s'interroger sur l'aspect conjoncturel, éphémère, ou au contraire définitif de leur contenu spirituel.

Une fois rapprochées et questionnées les sources où se loge le testament spirituel, elles peuvent être également reliées à celles qui lui fournissent son inspiration. Que doivent-elles par exemple à cette littérature « de consolation » et de « préparation à la mort », si prospère au crépuscule du Moyen Âge et que l'Homme de la modernité n'a pas reniée, comme l'atteste le succès durable du *Testament Spirituel* (1601) du Père Pierre Lallemant ? De tels liens peuvent être mis en évidence dès le XIII^e siècle, comme on le voit dans les *Vita Fratrum* que Géraud de Frachet consacre aux Prêcheurs méridionaux : son livre consacré à la mort des frères, qui en décrit le déroulement et précise les paroles prononcées, vise avant tout à repousser la crainte de la mort, vue ici

Française en Allemagne, 42, 2006, consulté sur HAL le 26 juillet 2011 (<http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00387805>), p. 7-8 du document.pdf. Pour un exemple de cette imbrication, voir Murielle GAUDE-FERRAGU, « Les testaments princiers à la fin du Moyen Âge, miroirs de la spiritualité et des dévotions aristocratiques », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 89, 2003, p. 325-344.

²⁶ Jacques HENNEQUIN, « L'image du prince dans les oraisons funèbres de Louis XIII », in *Travaux de linguistique et de littérature*, Paris, Klincksieck, t. XXII, 1984, n° 2, p. 54 ; Hélène GERMA-ROMANN, *Du « bel mourir » au « bien mourir ». Le sentiment de la mort chez les gentilshommes français (1515-1643)*, Droz, Genève, 2001, p. 19.

comme un accomplissement et non un anéantissement²⁷. Pour l'époque moderne, Daniel Roche dénombre 236 titres en français qui alimentent ce genre, entre 1600 et 1789²⁸. Mais ces sources d'inspiration sont-elles seulement d'ordre spirituel ? À la fin du XVIII^e siècle, l'on devine l'influence de la pensée profane, construite sur une aspiration au bonheur individuel et sur une sensibilité nouvelle pour la famille, dans la quête de nouveaux motifs de consolation : rencontrant un certain individualisme spirituel, celle-ci permet progressivement de forger en croyance l'union des joies chrétiennes de l'au-delà à celle des affections terrestres. Cette attente est contenue dans les dernières paroles que Necker transcrit de son épouse, assurée qu'ils se reverront dans le ciel, ou bien chez l'historien Jacob-Nicolas Moreau qui, vers 1797, dans l'achèvement du récit de sa vie, confie l'expression chrétienne de cette aspiration à retrouver « dans le sein d'Abraham » sa femme et sa fille²⁹.

Le parti d'appréhender dans le temps long les modèles spirituels que livre le testament vise ainsi à révéler les permanences, le renouvellement et les ruptures qui marquent ceux-ci. On ne peut, en effet, ignorer l'importance des querelles théologiques et doctrinales dans la consolidation, le reniement ou l'apparition de certains modèles, ce qui conduit à réfléchir à la manipulation dont ils ont pu être l'objet. « Aucun apôtre plus persuasif qu'un moribond. Pour gagner donc de votre lit autant d'âmes à Dieu qu'il y aura de personnes qui vous approcheront, prêchez par vos paroles, par votre maintien, par tout votre extérieur, et surtout par vos sentiments », recommande en 1775 l'abbé Roissard dans *La Consolation du Chrétien*³⁰. Cela n'est pas un hasard si les Guerres de religion ont vu fleurir ces testaments et récits de morts édifiantes, qui n'avaient pas seulement pour objet de perpétuer un modèle spirituel unanimement admis, mais de légitimer un camp confessionnel. La culture protestante des martyrs développée au XVI^e siècle³¹ n'a-t-elle pas contribué à accentuer l'emploi partisan du testament ? Hélène Germa-Romann a révélé l'importance d'enjeux politiques et sociaux dans certaines formes d'instrumentalisation de celui-ci. Construits sur les stéréotypes du genre hagiographique, les

²⁷ Bernard MONTAGNES, « Comment meurent les Prêcheurs méridionaux d'après les *Vitae Fratrum* », in *La mort et l'au-delà en France méridionale*, *op. cit.*, p. 41-64.

²⁸ Daniel ROCHE, « La mémoire et la mort », *Annales Économies Sociétés Civilisations*, 1976-2, p. 76-119.

²⁹ Robert FAVRE, *La Mort au siècle des lumières*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1978, p. 125.

³⁰ *La Consolation du Chrétien, ou Motifs de confiance en Dieu dans les diverses circonstances de la vie*, Paris, Humblot, 1775, t. 2, p. 331.

³¹ David EL-KENZ, *Les bûchers du roi. La culture protestante des martyrs (1523-1572)*, Seyssel, Champ Vallon, 1997.

récits de la mort de Louis XIII ont contribué à détacher la noblesse d'Épée de la « belle mort » acquise au champ d'honneur ou en duel, pour lui offrir la « bonne mort » chrétienne, plus conforme aux intérêts de l'État absolu naissant³². L'offensive philosophique du siècle des Lumières a été elle aussi propice à une récupération des gestes et des paroles des derniers instants pour dénoncer la vanité des secours d'une religion révélée : en 1780, lorsque meurt Gilbert, le poète chrétien, ses amis attestent qu'il s'est éteint dans les consolations du catholicisme, la conscience apaisée, tandis que dans le parti philosophique, La Harpe forge la légende d'un Gilbert ivrogne, mort fou à l'hôpital³³.

Parce qu'il affranchit son auteur du risque de la répression, cet écrit posthume ne se prête-t-il pas également à l'expression de « contre-modèles », ou plus modestement au refus d'adhérer à ceux de l'eschatologie chrétienne ? C'est par sa voie que le curé Meslier († 1729) ose professer son athéisme. La désinvolture que révèlent parfois certaines épitaphes ou les dernières paroles au siècle des Lumières, tout autant que le succès des *Réflexions sur les grands hommes qui sont morts en plaisantant*, ouvrage de Boureau-Deslandes, paru en 1712, ne trahissent-ils pas la distance prise avec les modèles spirituels traditionnels ?

Outre le contexte religieux, il ne faut mésestimer également le rôle du « souffleur » dans l'émergence et la circulation de modèles spirituels testamentaires. Marc Bouyssou a tenté de montrer cette influence à propos des testaments de la Réforme catholique en Blésois et en Vendômois : comparant les formulations pieuses des actes reçus par les prêtres et par les notaires, il décèle dans la sobriété des premiers la marque du jansénisme et chez les seconds, la transcription d'un modèle de piété laïque³⁴. Que dire aussi de la pression posthume que peut exercer le testateur lui-même qui, telle la statue du commandeur, entend dicter et transmettre de l'au-delà à sa descendance ou à ses intimes un idéal de piété ? L'on doit à Alain Croix, Roger Nougaret et Jean-Luc Tulot la publication du testament moral et spirituel, rédigé vers 1588, d'un noble huguenot breton, Bonaventure de la Muce. S'adressant à ses enfants, celui-ci commence par leur rappeler la valeur presque sacramentelle de la parole du mourant : « On a de toutz temps porté respec et révérence aux parolles dernières d'un home, tant pour ce qu'elles sont dites sans feintise et avecq bonne conscience et crainte de Dieu [...] que pour estre le plus souvant ceux qui disent ou escrivent telles parolles vieux et, partant, expérimentés aux addaires soit

³² GERMA-ROMANN, *Du « bel mourir »...*, *op. cit.*, p. 300-301.

³³ FAVRE, *La Mort au siècle...*, *op. cit.*, p. 163.

³⁴ BOUYSSOU, *Réforme catholique et déchristianisation...*, *op. cit.*

spirituelles ou temporelles ». Il les exhorte ensuite à « lire et relire ces présentz mémoires et les observer à vostre povoir et l'en instruire les enfens que Dieu vous donra suyvant l'exemple de Jésus, filz de Sirac [auteur du livre de l'Ecclésiastique] qui laissa à ses enfens ce qu'il avoit aprins de son père»³⁵. Cette citation doit convier à réfléchir sur ce qui peut fonder la valeur des préceptes religieux du testateur et lui donne cette faculté d'être durablement entendu par sa descendance. Ne se rencontre-t-elle pas dans la subordination au père de famille, que la Réforme post-tridentine a voulu renforcer, consciente qu'elle s'appliquait par extension aux autorités politiques et religieuses ?

Aussi, pour reprendre le titre d'un article de Bernard Hours, « Les testaments n'ont peut-être pas tout dit³⁶ » !

³⁵ Alain CROIX, Roger NOUGARET, Jean-Luc TULOT, « Le testament moral de Bonaventure de la Muce (vers 1588) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 100-1, 1993, p. 34-35.

³⁶ Bernard HOURS, « Les testaments n'ont peut-être pas tout dit. Note sur les recherches entreprises depuis 1999 à l'Université Jean Moulin-Lyon III sur les archives notariales lyonnaises du XVIII^e siècle », *Chrétiens et Sociétés*, 14, 2007, p. 209-243.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Anne WAGNER, Christine BARRALIS et Corinne MARCHAL..... 7

Parentés et modèles spirituels

De père en fils ? Sensibilité spirituelle à travers les testaments marseillais, 1248-1350.

Francine MICHAUD..... 21

Ce que la maréchale de Montmorency enseigne à ses enfants par testament (1749).

Sihem KCHAOU..... 35

Les testaments de l'amitié à la fin de la Révolution : « Quand vous lirez ceci mes chers amis, je ne serai plus ! »

Laure HENNEQUIN-LECOMTE..... 49

La mort en exemple

Le testament spirituel, du texte à l'architecture. Le cas d'Hugues de Semur à Cluny.

Nicolas REVEYRON..... 67

Le testament des pasteurs réformés messins sous le régime de l'édit de Nantes : un modèle spirituel ?

Julien LÉONARD..... 89

Du nécrologe à l'oraison funèbre. La mort du « bon religieux ».

Cédric ANDRIOT..... 105

Focales de la piété

La recommandation de l'âme à Dieu et à ses saints dans les testaments épiscopaux entre Loire et Meuse, à la fin du Moyen Âge.

Jean-Vincent JOURD'HEUIL..... 121

Images, sons et lumières. La mise en scène de la cour céleste dans le testament du duc Louis d'Orléans (1403).

Marielle LAMY..... 153

Legs pieux et spiritualité

La médiation du clergé régulier dans les testaments franc-comtois du XVIII^e siècle : quelle est la place du déterminisme géographique ?

Corinne MARCHAL..... 177

Les dernières volontés des Montaigu-Vauchart et apparentés à Salins (XV^e s.).

Nicole BROCARD..... 195

Le « testament spirituel » des conseillers du roi de France (1270-1328) : entre volonté de représentation sociale et recherche du salut.

Sabine BERGER..... 209

Item per presens meum testamentum seu ultimam voluntatem : Le testament de Quentin Ménard, archevêque de Besançon (1439-1462).

Laurence DELOBETTE..... 227

Instituer par testament pour l'au-delà : quelques fondements des legs pieux (Valachie, milieu du XVII^e – début du XIX^e siècle).

Andreea-Roxana IANCU..... 259

Conclusions.

Frédéric MEYER..... 271

Index des noms propres..... 281